

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU LUNDI 26 JUIN 2023
EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Nb. de Conseillers en exercice : 53

Au vote de l'affaire :

Nb. de présents : 41

Nb. de représentés : 5

Nb. d'absents : 7

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-six juin à 17h05, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur Michel FONTAINE, Maire.

AFFAIRE N° 27/1222 :

Approbation de la programmation 2023 du
Contrat De Ville

ETAIENT PRESENTS :

MM. FONTAINE Michel, DIJOUX Stéphan, SIGISMEAU Béatrice, OMARJEE Mohammad, AHO NIENNE Sandrine, TEVANEE Jean François, FERDE Thérèse, VALY Nazir, DAMOUR Kichena, TIONOHOUE Sabrina, TAN Willy, CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela, POTIN Philippe, ROUVRAIS Simone, MINATCHY Mariot, ALAGUIRISSAMY CARPAYE Nadine, BRET Jean Paul, NASSIBOU Guilaine, BALZANET Jonhy, GUIEN Marie Claire, PALIOD Marie Claude, KHELIF David, BRINDON Marie Line, MALET Viviane, HOARAU Berthe Denise, CADET André, RAYMOND Edmée, LORION David, DAFFON Amédée Albert, TAYLLAMIN Patricia, MOREL Didier, AGATHE Chantal, JETTER Régine, NARIA Olivier, MALIDI Mariaty, ARAYE Hélène, RIVIERE Christelle, BEDIER Corine, BOYER Marie Pascaline, GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie, BASSE Pascal.

REPRESENTE (S) :

MM. FATIMA Sofa (par Madame TAYLLAMIN Patricia), PERIANAYAGOM Albert (Monsieur TAN WILLY), PAPY Anne Marie (par Madame ALAGUIRASSIMY CARPAYE Nadine), VAYABOURY Jean Patrick (par Monsieur BRET Jean Paul), BELLON Stéphen (par Monsieur NARIA Olivier).

ABSENTS :

MM. VON-PINE Bernard, ACAPANDIE Freddy, RAVAT Adame, BALAYA GOURAYA Armand, SAUTRON François, HOARAU Brigitte, ANDA Jean Gaël.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Christelle RIVIERE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 30 juin 2023 et la convocation du Conseil Municipal faite le 19 juin 2023.



Le Maire,

Michel FONTAINE

Accusé de réception en préfecture
974-219740164-20230626-27-1222-DE
Date de télétransmission : 29/06/2023
Date de réception préfecture : 29/06/2023

Affaire n°27/1222 : Approbation de la programmation 2023 du Contrat De Ville.

Pôle Développement Social Territorialisé - Direction de la Proximité

Le Maire rappelle à l'Assemblée que la Ville de Saint-Pierre s'est engagée dans l'élaboration du Contrat de ville 2015-2022, conformément à la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014.

Dans le cadre de cette démarche, un accord cadre a été signé le 29 juin 2015 le Contrat De Ville a été validé le 16 décembre 2015. Il a été prorogé jusqu'au 31 décembre 2023.

Un comité de pilotage sur la programmation 2023 du Contrat De Ville s'est déroulé le 17 mai 2023 et a retenu le principe d'une participation au financement de diverses actions menées au sein des quartiers prioritaires de la ville et soumises à un portage associatif.

Ces actions s'articulent autour des 4 piliers suivants :

- Cohésion sociale
- Développement économique emploi
- Cadre de vie renouvellement urbain
- Valeur de la république citoyenneté

Le plan de financement et le programme d'actions détaillés sont annexés à la présente délibération.

PARTENAIRES	PARTICIPATION EN €	POURCENTAGE
État (Crédits contractualisés)	200 000.00	22%
Commune (Crédits contractualisés)	200 000.00	22%
Autres (État- crédits fléchés, Conseil départementale, CAF, Civis, Conseil Régional, TFPB, Commune)	511 325.00	56%
TOTAL	911 925.00	100 %

Par ailleurs le dispositif contrat de ville présentant la particularité de regrouper l'ensemble des Programmes et contrats existants :

- Les ERE (Equipes de Réussite Éducative)
- Les Adultes relais-médiateurs de ville
- Les opérations Ville Vie Vacances (OVVV), Ecole Ouverte,
- Le Réseau d'Écoute d'Appui et d'Accompagnement des parents (REAAP)
- les Contrat Locaux d'Accompagnement Scolaire (CLAS), le Fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD)
- C'est mon patrimoine
- L'abattement du la Taxe Foncière sur le Patrimoine Bâti (TFPB)
- Les espaces de vie sociale.....
- La Convention Territoriale Globale (CTG)
- Le Contrat Local de Santé (CLS)

Des financements complémentaires à la programmation 2023 seront mobilisés via les différents appels à projets sur les quartiers prioritaires de Ravine Blanche, Basse Terre/ Bois d'Olives, Condé concession, Terre Sainte.

Accusé de réception en préfecture
30/06/2023 10:02:51
Date de télétransmission : 29/06/2023
Date de réception préfecture : 29/06/2023

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,
DECIDE :

- **DE VALIDER** le programme d'actions 2023 annexé,
- **D'APPROUVER** le plan de financement annexé,
- **DE L'AUTORISER**, lui ou l'un de ses adjoints délégués d'ans leur domaine respectif de compétences, à **SIGNER** toutes pièces administratives et financières se rapportant à cette affaire

P/EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE

